



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2

RECTORAT – DRH – DEEP

**AUTORISATIONS D'ABSENCE SUR AUTORISATION DES MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE PROVISOIRE OU
DEFINITIF DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVES**

AUTORISATIONS D'ABSENCES POUR EVENEMENT FAMILIAL			
Motifs	Textes de référence	Durée	Rémunération
1 - Décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire du PACS, des père, mère et enfant	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950 * BO n°36 du 3 octobre 2019.	3 jours ouvrables (éventuel délai de route de 48h)	Plein traitement
2 - Décès de parent proche	* Circulaire 2017-050 du 15 mars 2017	1 jour ouvrable (éventuel délai de route de 48h)	Plein traitement
3 - Mariage ou PACS du maître	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950 * BO n°36 du 3 octobre 2019. * Circulaire FP 7 n° 002874 du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence et au PACS * Circulaire 2017-050 du 15 mars 2017	Sans objet	Sans objet
AUTORISATIONS D'ABSENCES LIEES A LA NAISSANCE			
4 - Préparation à l'accouchement	* Circulaire FP/4 BUD n° 1864 du 9 août 1995 * BO n° 36 du 3 octobre 2019	Durée nécessaire pour se rendre et participer aux cours préparatoires à l'accouchement sur présentation certificat médical	Plein traitement
5 - Allaitement	* Circulaire FP/4 BUD n° 1864 du 9 août 1995 * Instruction n°7 du 23 mars 1950. * BO n°36 du 3 octobre 2019.	1 heure/jour 2 fois/jour	Plein traitement

6 - Aménagement d'horaires pendant la grossesse	* BO n° 36 du 3 octobre 2019 * Circulaire FP4/BUD n° 1864 du 9 août 1995	1 heure/jour maximum (sur avis médecin prévention rectorat)	Plein traitement
AUTORISATIONS D'ABSENCES DIVERSES			
7 - Pour soin à enfant malade ou garde momentanée	* Circulaire FP n° 1475 du 20 juillet 1982 * Circulaire n° 83-164 du 13 avril 1983 * BO n° 36 du 3 octobre 2019 * Circulaire FP7 n° 1502 du 22 mars 1995 * Circulaire MEN 2002-168 du 2 août 2002	1) maximum 1 fois la durée hebdomadaire du service + 1 jour 2) maximum 2 fois les OHS (contingent annuel) + 2 jours dans certains cas (enfant - de 16 ans sauf enfant en situation de handicap)	Plein traitement
8 - Participation aux instances scolaires	* BO n° 36 du 3 octobre 2019 * Circulaire n° 1913 du 17 octobre 1997	Pour fonctions représentatives pour se rendre à certaines instances	Plein traitement
9 - Pour fêtes religieuses	* BO n° 36 du 3 octobre 2019 * Circulaire MFPP 1202144C du 10 février 2012	Calendrier des fêtes religieuses	Plein traitement
10 - Pour activités de sapeur-pompier	* Articles L723-3 à L723-21 du code général des collectivités territoriales * Loi 96-370 du 3 mai 1996 * Circulaire du 19 avril 1999 * Convention cadre de partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur du 18 juin 2015	Pour participation à des missions opérationnelles, formations ou réunions d'instances	Possibilité de maintien du plein traitement
11 - Membre de la réserve opérationnelle	* Article L4221-4 du code de la défense * Circulaire du 2 août 2005 réserve militaire	Variable	Plein traitement
13 - Membre d'une association agréée en matière de sécurité civile	* Article L622-3 du code général de la fonction publique	Le temps de la convocation	Plein traitement

14 - Cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950	Variable selon la maladie	Plein traitement
15 - Déplacements effectués à l'étranger pour raison personnelle (hors congés légaux)	* Circulaires n° 86-342 du 6 novembre 1986 * Circulaire n° 87-103 du 2 avril 1987	Temps du déplacement	Sans traitement